

Sujet : [INTERNET] enquête publique Anor- implantation SAS JEFERCO

De : "Jacques Thibaux" <jacques.thibaux@smvs.net>

Date : 20/06/2018 12:03

Pour : <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Madame le commissaire enquêteur ,

Veillez trouver ci-dessous les éléments qui justifient mon soutien à l'implantation de l'usine à pellets projetée par la société SAS JEFERCO sur la zone industrielle sise commune d'Anor .

A) L'aspect économique :

- une création d'emplois directs et indirects de l'ordre de 45 salariés sur une zone particulièrement sinistrée économiquement source d'un taux de chômage le plus élevé de France qui vient conforter la politique économique menée depuis des décennies par les communautés de communes du GUIDE et celle de Fourmies et environs devenues la Communauté de Communes du Sud Avesnois (CCSA) ;
- un apport important de recettes pour les collectivités locales tant au niveau des impôts fonciers que de la CET (ex taxe professionnelle). Ces recettes pourraient permettre le financement d'opérations dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle(TRI) ;politique qui est largement portée par la CCSA et surtout la ville de Fourmies
- une implantation dans une zone industrielle créé et financée pour attirer du développement économique par la commune d'Anor et la CCSA ce qui permettra grâce aux recettes de la vente des terrains de rééquilibrer au moins partiellement ce poste budgétaire et ainsi améliorer les finances de la CCSA par ces temps de disette des dotations de l'Etat aux collectivités locales .

B) L'aspect environnemental :

- toutes les études au niveau environnemental (faune ,flore,nuisance sonores et autres)ont été faites en toute transparence par l'industriel conformément aux textes en vigueur ;
 - les dispositions nécessaires ont été prises au niveau du process par l'industriel pour annihiler les nuisances, notamment sonores ,pour des coûts supplémentaires importants ;
 - cette implantation répond aux objectifs généraux de la COP21 et des textes en découlant comme la loi de transition énergétique puisque la fabrication de pellets apporte une alternative à l'utilisation des énergies fossiles à l'impact négatif sur l'environnement ;
- De plus dans ce même domaine les choix effectués par l'industriel comme l'utilisation du ferroviaire ,l'approvisionnement via des circuits courts ,l'utilisation de bois d'industrie et d'énergie (BIBE) disponible dans la région et le recours aux bois recyclés répondent à la trajectoire fixée par cette COP21 .

Jacques Thibaux ,Directeur territorial ,conseiller municipal de la commune de Fourmies ,